

Y a-t-il quelqu'un parmi les membres du Gouvernement qui se sont occupés des réclamations du Pacifique-Canadien qui veuille nous dire quelles sont ces conditions? Croyez-vous qu'ils s'en chargent pour rien? Non, ils voudront au moins une somme équivalent aux déficits provenant de l'exploitation de ces chemins de fer actuellement. Ils diront: Donnez-nous ce que vous avez donné aux compagnies qui y ont perdu, et peut-être exploiterons-nous ces voies ferrées pour vous. Il est vrai qu'ils pourront maintenant modifier leur offre; ils veulent ces voies, car ils croient y trouver une bonne affaire. Mais nous devons les garder pour nous et les exploiter en vue de la solution du problème des transports canadiens.

M. MACDONALD (Pictou): Puis-je poser une question à mon honorable ami? Voudra-t-il me dire s'il pense que les chemins de fer nationaux canadiens ont été bien administrés ces deux ou trois dernières années?

M. MACLEAN: Ils n'en ont pas eu la chance; voilà toute la question.

M. MACDONALD: Mon honorable ami me permettra-t-il une autre question?

M. MACLEAN: Certainement.

M. MACDONALD: J'ai demandé à mon honorable ami s'il pensait que les chemins de fer nationaux canadiens sont bien administrés. Il dit qu'il n'en ont pas eu la chance. Ce n'est pas une réponse.

M. MACLEAN: Ils ont été assez bien exploités. Mais la chance a été contre eux; le premier ministre lui-même a demandé qu'on lui donne la chance de savoir ce qu'il pourrait faire. Je les verrai à l'œuvre et je pourrai juger.

M. MACDONALD: Vous éludez la question.

M. MACLEAN: Non, je ne l'élude pas, c'est plutôt ce que fait mon honorable ami dans l'intérêt de ses amis de Montréal.

M. MACDONALD: Je n'ai pas d'amis à Montréal. Je dois dire à mon honorable ami que mes amis sont dans la Nouvelle-Ecosse—ceux qui m'ont envoyé ici.

M. MACLEAN: Eh bien, l'honorable député semble avoir droit de parole, et il essaie. . .

M. MACDONALD: Vous ne répondez pas à la question; vous l'évitez.

M. MACLEAN: L'honorable député peut parler au nom de la Nouvelle-Ecosse,

quant à moi, je ne parle pas dans l'intérêt de la Nouvelle-Ecosse mais dans l'intérêt du Canada tout entier.

M. MACDONALD: De Toronto.

M. MACLEAN: Je vais maintenant demander au premier ministre ainsi qu'au chef du parti agraire, dans cette Chambre, ce qu'ils entendent par coordination. Le mot sonne bien, mais ce dont parlait le chef du parti progressiste,—je remarque son absence de la Chambre,—c'était de fusion et c'est le mot que je préfère. La coordination appliquée aux voies ferrées, c'est le groupement d'une demi-douzaine de compagnies qui conservent toutes leurs présidents et fonctionnaires respectifs ainsi que tout leur outillage et qui continuent de se nuire les unes aux autres. Ce n'est pas là ce qu'entend le chef agraire, je pense, puisque, plus loin dans son discours, il dit que ce qu'il avait à l'idée c'était une fusion en un seul réseau. Quand le premier ministre emploie le mot coordination, veut-il laisser entendre qu'il y aura réellement fusion et élimination véritable de tous les services qui se font concurrence inutilement. Les chemins de fer nationaux, tels que nous les avons aujourd'hui, comptent plusieurs présidents, des chefs de services de toutes sortes et des chefs de gare partout; le nombre des voies subsidiaires inutiles est considérable. Si l'on veut résoudre le problème du transport, on doit recourir à la fusion et cela dès maintenant. Le premier ministre donne à croire qu'il veut une enquête parce qu'il ne fait qu'arriver au pouvoir. Or, il a un département de chemins de fer de premier ordre; il compte des hommes expérimentés dans les questions de chemins de fer qui font partie du service de ces différentes compagnies et qui peuvent lui fournir, dès demain, tous les conseils dont il peut avoir besoin à propos de cette fusion qui doit s'opérer. De fait, on a déjà adopté une loi en vue de la consolidation de ces réseaux, et l'on peut opérer cette fusion dès demain. C'est donc une coordination réelle que je tiens à voir et non une coordination dans le sens attribué d'ordinaire à ce mot. Je constate avec plaisir que c'est ainsi que le chef du parti agraire comprend ce terme. Les adversaires de la nationalisation des services d'utilité publique en ce pays la considèrent comme une chose très mauvaise et vouée à l'insuccès. Mais la vérité, c'est que les chemins de fer propriétés de compagnies ou de corporations ont fait faillite, c'est le point sur lequel je veux insister auprès des honorables membres de la droi-